

# IMPLANTATION UNITE DE PRODUCTION ROCKWOOL - ZONE DU PLATEAU Agglo "Grand Soissons"

Questions à destination de la société Rockwool et des Elus du Grand Soissons  
Collectif de riverains Berzy le Sec, Chaudun, Courmelles, Missy aux Bois, Soissons, Vauxbuin  
Contact lamenisais@wanadoo.fr

## Janvier 2019

### Préambule

Nous avons appris début octobre 2018 que des tractations étaient bien avancées entre des élus de l'Agglo et la société Rockwool pour une éventuelle installation d'une usine de production sur la Zone du Plateau de Ploisy/Courmelles.

Une pétition a été lancée sur Internet début octobre 2018 ([www.change.org](http://www.change.org) "rockwool-à-soissons-go-home"). Assez rapidement, les communicants de Rockwool se sont manifestés dans la presse locale, sans vraiment apporter de réponses, mais en affirmant que "(...)ne sera pas classée Seveso". Lors d'une première réunion de présentation à Courmelles le mardi 8 janvier 2019, "(...) ne serait pas classée Seveso"... En quelques mois nous sommes passés d'une certitude exprimée au futur, à un conditionnel, rien n'est donc bien clair, transparent et défini.

Ceci amène à s'interroger fortement sur l'intégrité voire la sincérité des réponses qui pourraient être apportées. Sur les réseaux sociaux, d'autres questions ont été régulièrement posées, notamment sur la composition **exacte** des rejets, ainsi que leurs quantités annuelles à la tonne dans l'air du soissonnais. Aucune réponse précise apportée à ce jour, uniquement le terme générique de "vapeur" évoqué en décembre lors d'une rencontre avec des élus... Nous, riverains, avons énormément de questions, restons sur la défensive et forts prudents face aux réponses **évasives** ou **pseudo-rassurantes** qui pourront être faites, les entreprises polluantes pratiquant allègrement le "Greenwashing" (faire passer pour écologique quelque chose qui ne l'est pas, sauf peut-être pour le produit fini, en occultant toute la fabrication et omettant la partie recyclage du produit en fin de vie).

Nous avons structuré nos questions en plusieurs rubriques, n'étant pas seulement "riverains" mais également contribuables de l'Agglo, et habitants d'une planète en urgence climatique selon beaucoup de scientifiques, de nombreux points sont abordés.

Nous ne sommes pas des professionnels de la communication, contrairement aux personnes qui viennent présenter Rockwool sous son meilleur jour à nos élus et aux populations, notre rédactionnel n'en reste pas moins important sur le fond par rapport aux conséquences de l'implantation d'une telle usine.

### 1) Environnement, santé

La société Rockwool produit de la laine de roche, ceci implique l'utilisation diverses matières premières, allant de la plus "naturelle" (la roche) aux plus dangereuses (produits chimiques). Elle est classée Seveso "risques toxiques", au moins pour son unique unité de production en Auvergne.

a) Comment, par quel montage ou quel tour de passe-passe, l'entreprise Rockwool ne sera (octobre 2018) ou ne serait (janvier 2019) pas classée Seveso ?

b) Quels seront les produits exacts stockés sur place ? ou, formulé autrement, quelle serait la fréquence d'approvisionnement, pour quelles quantités totales de produits dangereux transitant par l'unité de la Zone du Plateau à l'année?

c) Si l'usine construit une (ou plusieurs) cheminées, dont la hauteur exacte n'est toujours pas connue du public à ce jour, les chiffres variant allègrement, ce n'est pas pour évacuer de la simple "vapeur" (le citoyen lambda imagine par l'emploi de ce simple terme, décrivant un état physique, qu'il s'agit donc de "vapeur d'eau", nous jouons sur les mots, Rockwool joue sur les mots et montre ainsi d'entrée de jeu sa technique d'enfumage pour éluder les questions gênantes). La question a été posée, via les réseaux sociaux ou par d'autres biais, à **aucun moment la Société Rockwool n'a répondu clairement**. Il faut aller fouiller sur leurs sites Internet pour trouver la liste des composantes desdites vapeurs. **Quelles seront donc les quantités exactes en tonnes à l'année des substances suivantes induites par la production de laine de roche et contenues dans cette "vapeur" ?**

- oxyde d'azote, dioxyde de soufre (irritation des muqueuses)
- monoxyde de carbone (nausées, vomissements, troubles neurologiques)
- ammoniac, phénols (perturbateurs endocriniens, mutagènes)
- formaldéhyde (cancérogène)
- particules fines inférieures à 10 microns (atteintes pulmonaires).

Il faut noter que de récentes études démontrent que les particules fines sont responsables de 50.000 morts par an en France (l'équivalent peu ou prou de la population du Grand Soissons), que le taux de broncho-pneumopathies chroniques obstructives est de 20% plus élevé sur le quart nord-est du pays par rapport au reste de la France : **Comment comptez-vous garantir la santé des populations avec de tels rejets ? Comment pouvez-vous garantir de plus ce droit à la santé, notamment lors des fréquents épisodes de brouillard qui recouvrent Soissons, ou les périodes de fortes chaleurs qui empêchent l'évacuation de ces polluants ?**

d) Dans un contexte de réchauffement climatique avéré, d'urgence climatique selon beaucoup de scientifiques, **l'empreinte carbone totale** de cette usine est à prendre en compte. **Quelle sera donc l'empreinte carbone totale à l'année en se basant sur les formules de l'ADEME, en prenant en compte tous les paramètres (approvisionnement par voie routière, production, livraison des produits finis, traitement des déchets, alimentation en énergie électrique, dont énergie carbonée d'importation lors des pics hivernaux et risques de blackout qui menacent le quart nord-est de la France dès que les températures deviennent négatives) ?**

e) Comment la société Rockwool, et l'Agglo, envisagent de masquer la pollution paysagère de cette usine ? en contraignant les propriétaires agricoles à reboiser le long des parcelles agricoles voisines ? en contraignant Rockwool à prévoir des zones de boisement sur la surface utilisée ? quid de la cheminée qui sera visible de loin (de certains service de l'hôpital, par exemple, de certains points de la ville d'où l'on distingue déjà la N2 et ses rangées d'arbres) ?

Pour rappel, il y a également à proximité immédiate de la Zone du Plateau des lieux de mémoire de la Grande Guerre et de la deuxième guerre mondiale (nécropoles, cimetières, monuments).

f) Cette usine va fonctionner à priori H24, et 7j/7, étant donc éclairée (pollution lumineuse) et sonore (le concassage de roches, les déchargements de camions de roches etc ne sont pas silencieux, bien loin de là). **Quelles sera la portée de cette pollution lumineuse ? quelle sera la portée des nuisances sonores ?**

Pour rappel, depuis certains des villages environnants, selon l'orientation des vents dominants, il est possible d'entendre déjà assez clairement la circulation sur la Nationale ou en contrebas au niveau du contournement de Soissons. **Comment, par quels vrais moyens efficaces Rockwool compte-t-elle assurer la tranquillité des riverains ?**

g) La Zone du Plateau surplombe la ville, les points de captation d'eau potable et les nappes phréatiques. **Comment Rockwool compte-t-elle préserver ce bien commun indispensable et vital qu'est l'eau potable des infiltrations de polluants ?**

## 2) Finances, emplois

Divers chiffres concernant l'emploi ont été évoqués au fil des mois, 150 ? 200 ? 300 ? 100 ? Ces chiffres, même en prenant l'estimation la plus élevée faite "au doigt mouillé", donne un ratio à l'hectare bien faible et reste relativement bas par rapport aux nuisances à venir, mais également par rapport aux moyennes d'occupation de l'espace selon l'activité si l'on se réfère aux différentes "normes" courantes.

a) Quelles sont les fiches de postes proposées aux soissonnais ? combien de postes exactement ?

b) Quels types de contrats ? (quelles rémunérations ?)

c) Quel sera le taux d'emplois importés (ingénieurs, cadres, ouvriers) par le biais de mutations plus ou moins imposées à des salariés de l'usine de Saint Eloy les Mines ou recrutements hors soissonnais ?

d) Quelles rotations horaires seront imposées aux salariés ?

e) **Quel a été le prix d'achat initial des terrains composant la Zone du Plateau lors de sa création ?** (à noter qu'une association de défense de l'environnement a voulu consulter les Archives, l'accès à ces documents pourtant PUBLICS lui a été refusé)

f) Si nous faisons les calculs, en nous basant sur les chiffres parus dans la presse locale, Rockwool achèterait (?) les terrains à moins de 4€ le mètre carré. **Qui supporte la moins-value induite par cette transaction ?** le coût total/emploi représente donc **une perte sèche pour le contribuable au bénéfice d'une société privée**, pour rappel, il s'agit d'argent public, de l'argent des contribuables, pas de fonds privés dont les élus de l'Agglo peuvent disposer comme bon leur semble.

g) Y a-t-il eu un appel d'offres fait au niveau national, **aux mêmes conditions que celles proposées à Rockwool** pour attirer d'autres entreprises moins polluantes et plus porteuses en termes d'emploi ? où est-il consultable ?

h) D'autres projets aurait été proposés (photovoltaïque ? autres ?), pourquoi personne n'en a-t-il jamais entendu parler ?

i) **A quel moment les contribuables de l'Agglo ont-ils été consultés pour savoir s'ils acceptaient cette lourde perte financière d'argent public pour l'installation d'une ICPE supplémentaire sur le soissonnais ?** à priori, nous ne sommes pas dans un système féodal en ce XXI<sup>e</sup> siècle, les troubles sociaux actuels sont là pour le rappeler, les populations ne veulent pas, plus, que l'on décide arbitrairement pour elles sans être consultées et non pas juste "informées".

### 3) Riverains

De nombreuses personnes ont investi dans l'immobilier dans les villages environnants, en recherche d'une qualité de vie. Certes, l'existence de la Zone du Plateau était connue, mais pour l'instant elle n'accueille que de "bons voisins". L'installation de Rockwool et ses très nombreuses nuisances (pollutions diverses, bruits, trafic etc) va avoir une incidence sur la valeur des biens immobiliers des riverains. Rockwool, ce sont des intérêts privés, non pas des intérêts publics.

Partant de ce constat, il n'est pas normal que des habitants des environs, de l'Agglo mais également hors Agglo, se voient infliger un préjudice matériel non négligeable, en plus des nuisances évoquées précédemment, ceci pour satisfaire des intérêts privés, et non pas des intérêts collectifs.

Autre point, à ne pas négliger : chaque hiver, par grand froid, le quart nord-est du pays vit sous la menace d'un blackout électrique (il est même demandé dans les médias aux particuliers de réduire leur consommation électrique à certaines heures !), Rockwool envisage un four électrique très énergivore.

a) Qui va indemniser les riverains pour la perte de valeur des biens immobiliers ?

b) Comptez vous exonérer les riverains impactés de taxes locales, ce qui n'annule pas la question de l'indemnisation, au même titre que l'éventuelle exonérations de taxes qui sera généreusement offerte à Rockwool, bien que le Plateau ne soit pas (ne serait plus ?) une zone franche ?

c) Comment justifiez-vous de maintenir alors en permanence une consommation électrique autour des 30 megawatts (four Rockwool uniquement, sans prendre en compte le reste de la consommation du site) mettant en péril l'alimentation électrique de plus de 50.000 personnes, ou obligeant à importer massivement de l'électricité produite au charbon depuis l'Allemagne ou Pays de l'Est ?

L'accès à la zone du Plateau, depuis la Nationale 2, se fait au niveau de Chaudun, via l'échangeur de Cravançon. Dans l'état actuel, la petite départementale, qui va de l'échangeur à l'entrée de la Zone du Plateau, est étroite, avec des virages serrés, inondable par fortes pluies, et pas du tout adaptée à un fort trafic routier, surtout de poids lourds. Des aménagements vont être nécessaires. **Qui va en supporter le coût ?**

## 4) Aérodrome

L'aérodrome de Soissons-Courmelles se trouve à l'extrémité de la Zone du Plateau, côté ville. Certes, il s'agit d'une installation "de loisirs", mais également et surtout d'un centre de formation et son dynamisme est un atout majeur pour Soissons.

De nombreux jeunes de Nerval et Mermoz passent le BIA en partenariat école/aérodrome. La proximité de Roissy est un atout pour l'avenir de nombreux jeunes désireux de travailler dans le domaine aéronautique et faisant leurs premières armes à l'aérodrome. Il existe des transports en commun à proximité (TAD pour le Plateau, lignes de bus sur Courmelles/Vauxbuin), ce qui rend l'emplacement de l'aérodrome idéal d'un point de vue "formation" mais aussi "découverte" pour les écoles primaires. Il est visible depuis la Nationale, ce qui est aussi un atout pour lui. Cet aérodrome, en bout de Zone, pourrait être un plus pour d'autres entreprises souhaitant s'installer là. Sa proximité avec la ville (restaurants, commerces, hôtels) est aussi attractif pour des pilotes privés de passage. **Cette implantation a eu un coût élevé pour les contribuables lors de son installation, il faut le rappeler.** Un autre emplacement serait évoqué du côté de Juvigny-Tartiers, soit loin de tout, peu accessible pour les jeunes venant de Soissons, sans transports en commun à proximité, sans aucune visibilité pour attirer de nouveaux adhérents, loin de tous services, c'est une véritable condamnation à mort de cette structure dynamique qui participe activement à de nombreuses manifestations (Journées Portes Ouvertes, Vitrines de Clovis...).

- a) Est-il judicieux de déplacer cet aérodrome loin de la ville ?
- b) Les futures populations riveraines ont-elles été consultées ?
- c) Si les riverains s'opposent à son installation, qu'advient-il de cet aérodrome et des associations qui y sont liées ?
- d) Qui va supporter le coût élevé d'une démolition, puis le coût encore plus élevé d'une nouvelle installation ailleurs ?

## 5) Gens du Voyage

Le terrain des Gens du Voyage est mitoyen au terrain qu'envisage Rockwool pour son implantation. Quelle que soit l'opinion que chacun peut avoir au sujet de ces personnes et leur mode de vie, nous parlons ici **d'êtres humains**, pas de bétail ; des familles, avec enfants, qui ont eux aussi droit à un environnement sain et vivable. Leurs conditions d'installation actuelles sont déjà assez honteuses, plus proches du terrain vague avec boue et ornières que d'un terrain vraiment aménagé pour les inciter à s'y installer plutôt qu'en ville, mais il est impensable de pouvoir maintenir ce terrain à son emplacement actuel si Rockwool s'installe.

- a) Quelle commune de l'Agglo sera amenée à recevoir le futur nouveau terrain des Gens du Voyage ?
- b) Quel sera le coût pour le contribuable d'un nouvel aménagement, digne de ce nom ?
- c) Les futurs riverains ont-ils été consultés à ce sujet ?

## 6) Avenir

Dans le contexte actuel de préoccupations environnementales est-il judicieux de permettre l'implantation d'encore une usine à forte émission de gaz à effet de serre ?

La pétition en ligne a d'ailleurs été soutenue par de nombreuses personnes d'horizons variés, et engrangent quotidiennement de nouvelles signatures. Il faut faire preuve d'une véritable étroitesse d'esprit et d'un manque d'intelligence flagrant pour se limiter aux signataires locaux dans sa lecture : le réchauffement climatique, la pollution, cela touche tout le monde.

Les conséquences de la pollution et du réchauffement sont majeures en termes d'avenir (migrations climatiques qui s'intensifient, ressources qui s'amointrissent etc). Ne serait-il pas plus judicieux, par exemple, d'envisager l'implantation non pas d'une usine de production, mais plutôt d'un centre de recherches pour envisager de nouveaux produits d'avenir, utilisant les déchets agricoles disponibles dans la région ?

Ne serait-il pas judicieux de faire un véritable appel d'offres, aux mêmes conditions que celles excessivement avantageuses proposées à Rockwool pour attirer des entreprises plus conséquentes en terme d'emplois proposés et "eco-friendly" ?

Ne serait-il pas judicieux de faire un réel calcul du coût réel par emploi pour le contribuable de cette installation en prenant en compte tous les paramètres (terrains, taxes, subventions etc) ?

## Conclusion

Nous, riverains rédacteurs du présent mémo, qui posons de nombreuses questions, pour une partie desquelles hélas nous trouvons ailleurs les réponses (notamment via l'historique des autres unités Rockwool de par le monde) sommes fermement opposés à l'implantation d'une telle usine. Si nous nous basons sur les problèmes "de voisinage" engendrés par les divers sites de production dans le monde de cette entreprise (Pays de Galles, Croatie, ne serait ce que ces deux exemples qui sont loin d'être exhaustifs) nous ne pouvons qu'émettre de fortes réticences face à son empressement à protéger les populations et respecter scrupuleusement le Code de l'Environnement, mais, il est vrai que sur le soissonnais d'autres entreprises poseraient déjà problème... alors une de plus nous direz-vous...

Historiquement, les usines polluantes et dangereuses se sont toujours installées là où les populations sont fragiles économiquement, moins instruites, plus "soumises". Les événements sociaux actuels dans notre pays, que nul ne peut ignorer, montrent bien que les temps changent : les populations ne veulent plus que quelques pseudo-élites décident pour elles de leur avenir.